

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 12	<u>Pour</u> : 12 + 2 procurations	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	--------------------------------------	-----------------------	-------------------

Nombre de ConseillersEn exercice : 15

L'an deux mille vingt-deux le 24 octobre à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 19 octobre 2022.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	<i>Procuration</i>
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	POUR	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	<i>Absent</i>	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	<i>Procuration</i>	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Yoann MARENDA, Valérie MALLEMANCHE (procuration à Gérard ROUMAT) Pierre PEYRAZAT (Procuration Bernard BAZINET)

ABSENTS: Vincent MARENDA absent jusqu'à 20h20 et Gérard ROUMAT absent jusqu'à 20h30

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent PIALHOUX

2022-46 Plan de financement modificatif pour les travaux intérieurs de l'église.

Par la délibération n° 2021-38 du 18 octobre 2021 le conseil municipal autorisait le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Dordogne dans le cadre des contrats de projets communaux pour les travaux intérieurs de l'église.

Les travaux étaient estimés à 21 000 € HT.

Or, le montant des travaux s'élève désormais à 13 381,57 € HT soit 16 057,87 € TTC.

Il convient donc de modifier le plan de financement préalablement déposé à l'appui de la demande de subvention et par conséquent de réajuster les montants inscrits.

La demande de subvention est toujours sollicitée à hauteur de 25 % du coût HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valident à l'unanimité le plan de financement pour les travaux intérieurs de l'église dont le montant s'élève à la somme de 13 381,57 € HT soit 16 057,87 € TTC

Le 1^{er} adjoint certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Gérard ROUMAT

Pour copie conforme en Mairie, le 26 octobre 2022
Au registre sont les signatures
Le 1^{er} adjoint
M. Gérard ROUMAT

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 26/10/2022
Page 1 sur 1